



Commémoration du 8 mai

Les cérémonies se feront en commun

- à 11 h : monument aux morts de Sompt.
- à 11 h 20 : stèle du Vieux Lié.
- à 11 h 45 : monument aux morts de Chail

suivi du vin d'honneur à la mairie de Fontivillié.



Le mot du Maire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Bientôt quatre mois que la commune nouvelle de FONTIVILLIÉ travaille, suite à l'élection du maire, des maires délégués, des adjoints, des membres des différentes commissions communales et des représentants aux différents syndicats et EPCI.

Les différents contrats et adhésions aux multiples structures départementales et nationales (Centre de gestion, association des maires des Deux Sèvres et de France, du CNAS, des mutuelles, ID 79, CAUE, etc...) ont été harmonisés.

La fusion fait économiser 3000 Euros à Fontivillié sur les cotisations d'assurance ; la mutualisation des contrats a donc été efficace.

Le conseil municipal a souhaité continuer les dossiers en cours au niveau des investissements engagés par chaque commune historique :

- **Pour Sompt:** la réhabilitation de l'ancien logement de l'école en « salle du temps partagé » et son aménagement extérieur (espaces verts, monument aux morts et quelques structures ludiques dans la cour intérieure).
- **Pour Chail:** le « lotissement de la Ballade » avec la construction de deux maisons locatives. la mise en vente de deux parcelles viabilisées et l'aménagement d'une zone de détente (jeux pour enfants et terrains de pétanque).

En 2019, une structure multi-activités va être installée à la Barbette à proximité de l'abri somptueux.

A la «Salle du Temps Partagé », une signalisation verticale et horizontale viendra sécuriser le centre bourg.

Ces deux sites seront équipés de défibrillateurs.

Les travaux de voirie seront réalisés route des Chaillots, chemin des Abeilles, route des Vergers et à la Métairie.

D'autres travaux de « Points à temps » sont prévus sur les routes fontivilliennes ainsi que des apports de calcaire sur les chemins blancs.

Nous devons continuer la défense incendie sur les lieux qui ne sont pas protégés.

TRIONS RESPONSABLE ET AYONS DES GESTES CITOYENS



Mieux que des mots des photos Afin de ne plus voir ce genre de « choses » autour des containers des tris sélectifs .

Des déchetteries existent sur notre territoire pour y déposer tous « ces encombrants » n'entrant pas dans la démarche du tri sélectif.

Des associations (Croix rouge, Secours populaire, etc ...) collectent aussi les vêtements.



Soyons respectueux envers nos agents techniques communaux qui au quotidien ramassent tout ce qui est laissé aux abords des containers pour ensuite les emporter dans les lieux adéquats ! Est-ce leur travail ?



MERCI A TOUTES ET A TOUS
POUR EUX.

Le mot du Maire (suite)

Pour 2019, le conseil municipal a fait le choix d'uniformiser les différents taux des taxes :

- Pour la Taxe d'Habitation (TH), il a décidé d'appliquer à l'ensemble des habitants des deux communes historiques le taux de 6.73 % qui était celui de Chail.
- Pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB), le taux a été harmonisé à 32.79 %.
- Pour la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB), le taux a été harmonisé à 9.49 %.

L'augmentation des dotations et participations compensera la baisse des impôts.

Lors des réunions publiques, les participants ont émis le souhait que les manifestations conviviales soient communes. Pour cette année, le 14 Juillet se déroulera à Chail, pensez déjà à noter cette journée sur votre agenda.

Pratique :

Pour vos adresses postales :

Exemples

Michel DUPONT
5, rue de la paix
SOMPT
79110 FONTIVILLIÉ

Robert DURAND
8, Allée des rosiers
CHAIL
79500 FONTIVILLIÉ

Pour vos recherches administratives :

Ex. Le cadastre sur internet

Cadastre.gouv.fr

Plan cadastral
79500
Deux-Sèvres « Rechercher »
Choisir la commune « Fontivillié-79500 »
« Rechercher »

En cliquant sur « vue d'ensemble de la commune », on obtient le plan de nos deux communes historiques.

Le compte administratif

C'est la réalisation de toutes les opérations budgétaires (dépenses et recettes) exécutées par la commune sous la responsabilité du Maire garant de la gestion des deniers publics.

La fusion des deux comptes administratifs 2018 donne les résultats suivants :

Budget investissement :

Dépenses :	266 964,38 €
Recettes :	197 054,07 €
Déficit d'investissement :	- 69 910,31 €



Budget fonctionnement :

Dépenses :	407 600,81 €
Recettes :	599 495,02 €
Excédent de fonctionnement :	191 894,21 €

Avec l'intégration des résultats 2017, le déficit d'investissement est de 110 224,99 €, l'excédent de fonctionnement de 437 224,96 € soit un résultat cumulé de 326 999,97 €.

Les budgets primitifs 2019

Le budget de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour un montant global de 794 305,32 €.

Le budget d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour un montant global de 916 796,64 €.

FLASH SUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DU TEMPS PARTAGE



Située au cœur du bourg de Sompt, cette maison, patrimoine communal, à l'architecture particulière fût École, Mairie et Logement. Elle est mitoyenne avec l'école élémentaire Ida Grinspan.

Sa réhabilitation se poursuit..... et les Fontivilliennes et les Fontivilliens qui viennent au cours de leurs promenades voir l'avancée des travaux repartent agréablement surpris. La partie « gros œuvre » est terminée ; les toitures, les avancées des toits, le crépi, le pignon en pierres apparentes et de nouvelles ouvertures et de nouvelles portes donnent du « cachet » à cette maison.... Mais, il reste encore à faire pour sécuriser, paysager et agrémenter tout l'environnement extérieur.

Pour l'intérieur, l'espace a été reconfiguré pour s'adapter à la conformité et à la fonctionnalité d'une salle avec sa tisanerie recevant du public (65 personnes). Seul, le rez de chaussé est réhabilité, l'étage et les combles maintenus et entretenus dans leurs états actuels sont réservés à l'usage du service communal.

Les artisans se coordonnent pour enchaîner chacun dans leurs spécificités leurs travaux. Un grand « coup de chapeau » à eux !!

Des photos donnent un aperçu des travaux « intérieur » qui restent à réaliser

Après le passage incontournable et obligatoire des commissions « Sécurité/Incendie » et « Accessibilité », cette salle sera mise à la location début Septembre.



Organisation commune de FONTIVILLIE

Maire et maire délégué de Chail
André LEROY
Président de toutes les commissions
Administration et ressources humaines



1° adjoint et maire déléguée de SOMPT



Annick AUBOUIN

Finances communales
Orientations budgétaires
Etat civil de la commune
déléguée

2° adjoint



Jean Noël BERNARD

Commission nouveaux
projets
Voirie
Suivi des travaux
Relation avec les agents
techniques

3° Adjoint



Vincent CHOLLET

Gestion des locatifs
Prévision des travaux
Relations avec les
agents techniques
Matériel technique

4° Adjoint



Guillaume VIOLLET

Responsable de la voirie
Gestion des locatifs
Prévision et suivi des
travaux
Matériel technique
Relation avec les agents
techniques

5° Adjoint



Vanessa VEZIEN

Commission scolaire
Commission sociale
Relation avec les employés
de ménage
Cérémonies et animations

6° Adjoint



Thierry BOUCHET

Commission bâtiments
Suivi des travaux
Commission scolaire

7° Adjoint



Ludovic FERRON

Commission communication
Journal Fontivillie
Site internet
Cérémonies et animations

Les autres membres du conseil municipal :

DEBORDE Florence, LOUIS Sylvie, PENAUD Claudine, VEZIEN Sandra, ALBERT Louis, BERNARD Michel, BERNET Frédéric, BROUSSARD Alexandre, BRUN Jacky, GOURICHON Raphaël, PACHER Gilles, PAIN Jean Philippe.

Ces conseillers sont répartis dans les différentes commissions communales

Les employés communaux

La secrétaire : Valérie KASTLER

Les agents techniques : Laurent BONNIN, Arnaud GOICHON, Jean-Luc MONNET et Armand PAPIN

Les agents d'entretien : Joëlle GUILLE, Mirianne MEUNIER et Stéphanie VIOLLET

Mairie de Fontivillie

Mairie déléguée de Chail

1, rue du Maréchal-Ferrant

CHAIL

79500 FONTIVILLIÉ

Tél. 05 49 29 35 11

Fax 05 49 29 32 13

mairie-fontivillie@paysmellois.org

Mairie déléguée de Sompt

7 RUE DE LA MAIRIE

Sompt

79110 FONTIVILLIÉ

Tél : 05.49.29.34.03

Fax : 05.49.29.37.82

mairie-fontivillie@paysmellois.org

Ouverture au public à Chail:

Lundi 14h - 17h

Mardi 14h - 17h

Mercredi 9h - 12h

Jeudi 14h - 17h

Vendredi 9h - 12h

Ouverture au public à Sompt: Mardi 9h - 12h

Vendredi 14h - 17h



Vide grenier

Le dimanche 05 mai

Salle des fêtes de Chail

COMITE DES FETES DE SOMPT

Le samedi 04 mai

Randonnée de 8 Km départ du Pré Vert à 17h30

Pizza maison à partir de 20h00 au Pré Vert